

L'île d'Oléron, site classé depuis le 1^{er} avril 2011

L'île d'Oléron, avec une superficie de 17 500 hectares, est la plus grande île de la façade atlantique. Elle est située sur le littoral de la Charente-Maritime où elle délimite, avec le continent, la mer des pertuis dans laquelle se jettent les fleuves côtiers de la Charente et de la Seudre. Histoire de son classement.

L'île d'Oléron : un condensé des milieux et paysages littoraux

L'île est riche :

- de vastes forêts domaniales, Saint-Trojan et les Saumonards,
- de plages réputées aux noms évocateurs de vacances (La Giraudière, Vertbois, la Régmigeasse, Chaucre, Domino),
- d'un estran rocheux jalonné d'écluses à poissons au nord de l'île et d'un estran vaseux à l'est, intégré à la réserve naturelle de Moëze-Oléron pour sa richesse avifaunistique,
- des marais salés où se déroule l'affinage des Huîtres de Marennes-Oléron, dans les fameuses « claires »,
- des marais doux faits de prairies et de roselières,
- d'un terroir agricole original et varié où l'on pratique l'élevage, la viticulture, la céréaliculture et le maraîchage.

L'île d'Oléron, c'est aussi un riche patrimoine bâti : le phare de Chassiron, la citadelle du Château-d'Oléron, les ports ostréicoles et leurs cabanes en bois, les villages de l'île et leurs maisons basses, les moulins, les domaines agricoles comme celui de Matha ou de la Cailletière, dont certains ont été convertis après-guerre en colonies de vacances.

Un classement au titre des articles L341-1 et suivant du code de l'environnement

Le site classé concerne les 8 communes de l'île (soit du nord au sud : Saint-Denis d'Oléron, La-Brée-Les-Bains, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, Dolus d'Oléron, Le Château d'Oléron, Grand-Village-Plage et Saint-Trojan-les-Bains) et couvre une superficie de 21 800 hectares (7 100 hectares sur le Domaine Public Maritime et 14 700 hectares sur la partie terrestre de l'île, soit 84 % de sa surface totale).

Ce classement concrétise de nombreuses années de travail des agents de la DREAL (ex-DIREN) en étroite relation avec les collectivités locales et les services départementaux de l'Etat, l'architecte des bâtiments de France, la préfecture et la direction des territoires et de la mer (ex DDE).

S'ouvre à présent l'aire de la gestion du site qui impliquera une démarche partenariale importante entre tous ces acteurs.

Des démarches de protection de l'île conduites depuis + de 20 ans

L'île d'Oléron a fait l'objet de plusieurs démarches de protection au titre des sites, notamment l'inscription en 1970 des « Franges Littorales et Marais d'Oléron » qui couvrent 39 % de l'île et devaient permettre de contenir les phénomènes d'urbanisation dans les secteurs les plus sensibles. Dans le schéma directeur de 1990, l'Etat définit un périmètre plus large en vu d'un classement. Mais il faudra attendre les années 2000 pour que le projet de site classé réapparaisse parallèlement à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Une première phase de concertation avec les élus a permis de les sensibiliser à la valeur emblématique des paysages de l'île et à la nécessité de les faire reconnaître au niveau national.

Le projet de classement reçoit en 2004, en présence des élus, un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de Charente-Maritime. L'adhésion des élus est confirmée dans le SCOT approuvé en décembre 2005, qui valide le principe du classement.

Pour sensibiliser également les habitants de l'île à la fragilité de ce territoire et de ses paysages, la DIREN Poitou-Charentes a entrepris, en étroite relation avec la communauté de communes, de réaliser une exposition sur la fragilité des paysages oléronais. Cette exposition a circulé dans toutes les communes de l'île en 2005 et 2006.

En 2006, une seconde phase de concertation est engagée avec les élus pour définir, commune par commune, le périmètre du site à l'échelle cadastrale en relation avec les documents d'urbanisme et les projets des communes. Ce périmètre fera l'objet d'une enquête administrative début 2007 permettant d'aboutir à de légères évolutions entérinées par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de Charente-Maritime et la Commission Supérieure des Sites.